

CERTIFICATION  
RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code  
de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ  
et les  
SITES ET SOLS POLLUÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LABORATOIRE  
NATIONAL  
DE MÉTROLOGIE  
ET D'ESSAIS



## CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalences prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement.

### LETOURNEUR CONSEIL

103 Avenue Félix Faure  
FRANCE - 75015 - PARIS

Satisfait aux exigences de l'article 2 § II et des annexes I, II et IV, pour délivrer des attestations (ATTES-ALUR) garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'études de sol qu'elle a elle-même établies.

Satisfait aux exigences de l'article 3 et des annexes I et V, pour délivrer des attestations (ATTES-SECUR) garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 4 et des annexes I, II, III et VI, pour délivrer des attestations (ATTES-MEMOIRE) garantissant l'adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 5 et des annexes I, II, III et VII, pour délivrer des attestations (ATTES-TRAVAUX) garantissant la conformité des travaux réalisés aux objectifs de réhabilitation pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 6 et des annexes I et VIII, pour délivrer des attestations (ATTES-EOLIEN) garantissant la mise en œuvre des opérations de démantèlement des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

#### **Les établissements certifiés sont mentionnés en annexe**



Accréditation n°5-0012  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr

Date de début de validité :  
12 janvier 2024  
Date de fin de validité :  
06 mai 2025

Numéro de certificat 39578 - 0



Pour le Directeur Général

Responsable du Département Certification de  
Produits et Services



## ANNEXE AU CERTIFICAT N° 39578 rev.0

Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)	Article 2 § II ATTES- ALUR	Article 3 ATTES- SECUR	Article 4 ATTES- MEMOIRE	Article 5 ATTES- TRAVAUX	Article 6 ATTES- EOLIEN
LETOURNEUR CONSEIL 103 avenue Félix Faure 75015 PARIS N° SIRET 438 382 558 00049	X	X	X	X	X

– FIN DE LISTE –